



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr. générale
29 septembre 2017
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-septième session

Bonn, 6-15 novembre 2017

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

**Notification par les Parties non visées à l'annexe I
de la Convention**

**Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications
nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

**État d'avancement des travaux du Groupe consultatif
d'experts des communications nationales des Parties
non visées à l'annexe I de la Convention**

Rapport du secrétariat

Résumé

Le présent rapport récapitule les progrès du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention dans l'exécution de son plan de travail pour 2017. Il rend compte des travaux et des résultats des deux réunions que le Groupe consultatif d'experts a tenues en 2017. Au cours de ces réunions, le Groupe consultatif d'experts a révisé son programme de travail pour 2017-2018 sur la base de sa stratégie à long terme et a fait le point des progrès accomplis dans l'exécution de son plan de travail pour 2017. En outre, le Groupe consultatif d'experts a évalué les résultats obtenus dans la mise en œuvre de son programme de travail et les enseignements à en tirer, et présenté un aperçu général des domaines et activités prioritaires pour 2018.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-7	3
A. Mandat	1-3	3
B. Objet du rapport.....	4-5	3
C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	6-7	3
II. Travaux des dix-huitième et dix-neuvième réunions du Groupe consultatif d'experts	8-10	4
III. Progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail pour 2017	11-62	5
A. Supports de formation.....	11-19	5
B. Ateliers et programmes de formation	20-31	6
C. Moyens de formation en ligne	32-37	8
D. Autres activités	38-48	9
E. Coopération et collaboration.....	49-50	11
F. Organes constitués	51-55	11
G. Organisations intergouvernementales	56-62	12
IV. Perspectives pour 2018.....	63-71	12
A. Domaines à améliorer	63-67	12
B. Domaines d'action prioritaires.....	68	14
C. Ressources financières	69-70	14
D. Calendrier provisoire des activités.....	71	14
V. Conclusions	72-80	15

I. Introduction

A. Mandat

1. Dans sa décision 19/CP.19, la Conférence des Parties a décidé que le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (le Groupe consultatif d'experts) poursuivrait ses activités pour une période de cinq ans allant de 2014 à 2018.
2. Dans la même décision, la Conférence des Parties a demandé au Groupe consultatif d'experts de présenter chaque année un rapport intérimaire sur ses activités à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) pour qu'il l'examine lors des réunions qui se tiennent à l'occasion des sessions de la Conférence des Parties¹.
3. La Conférence des Parties a également chargé le secrétariat de faciliter les travaux du Groupe consultatif d'experts en organisant ses réunions et ateliers et en établissant des rapports à leur sujet pour examen par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)².

B. Objet du rapport

4. Le présent rapport donne une vue d'ensemble de l'exécution du plan de travail du Groupe consultatif d'experts pour 2017 et rend compte des travaux de ses dix-huitième et dix-neuvième réunions. Il traite également des améliorations à apporter et des domaines prioritaires pour 2018.
5. Outre le présent rapport, trois rapports décrivant les résultats des principales activités du Groupe consultatif d'experts en 2017 ont été établis pour examen par le SBI à sa quarante-septième session :
 - a) Un rapport relatif aux ateliers régionaux de formation pratique sur l'élaboration des mesures d'atténuation et leur présentation dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés (voir par. 20 à 22 ci-dessous)³ ;
 - b) Un rapport technique analysant les difficultés relatives à la composition des équipes d'experts techniques et formulant des recommandations à ce sujet (voir par. 40 à 44 ci-dessous)⁴ ;
 - c) Un rapport technique actualisé sur les problèmes et les obstacles rencontrés ainsi que les enseignements et les meilleures pratiques à retenir dans le cadre de l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés (voir par. 46 à 48 ci-après)⁵.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

6. Après avoir examiné le présent rapport et les trois rapports mentionnés au paragraphe 5 ci-dessus, le SBI est invité à prendre note des progrès accomplis par le Groupe consultatif d'experts dans l'exécution de son programme de travail pour 2017 et des domaines prioritaires recensés pour 2018 et à donner, selon qu'il conviendra, des indications complémentaires au Groupe consultatif d'experts.
7. En outre, le SBI voudra peut-être demander à nouveau aux pays développés Parties visés à l'annexe II de la Convention et aux autres pays développés Parties qui sont en

¹ Décision 19/CP.19/par. 7

² Décision 19/CP.19, par. 9 a).

³ FCCC/SBI/2017/17.

⁴ FCCC/SBI/2017/12.

⁵ FCCC/SBI/2017/16.

mesure de le faire d'apporter des ressources financières⁶ qui permettent au Groupe consultatif d'experts de réaliser les activités prévues dans son programme de travail, et inviter les organisations et programmes multilatéraux à collaborer avec le Groupe, selon qu'il conviendra, dans le cadre de l'appui technique et financier offert aux Parties non visées à l'annexe I pour l'établissement de leurs communications nationales et de leurs rapports biennaux actualisés.

II. Travaux des dix-huitième et dix-neuvième réunions du Groupe consultatif d'experts

8. Le Groupe consultatif d'experts a tenu sa dix-huitième réunion à Bonn (Allemagne) du 14 au 16 février 2017. Vingt et un de ses membres ont assisté à cette réunion⁷, à laquelle M. Sin Liang Cheah (Singapour) a été élu Président du Groupe consultatif d'experts et M^{me} Estefanía Ardila Robles (Colombie) Rapporteuse, l'un et l'autre pour un mandat d'un an. Le Groupe a réexaminé et révisé son programme de travail général à deux niveaux pour la période 2017-2018 et arrêté son plan de travail annuel plus détaillé pour 2017⁸.

9. Le Groupe consultatif d'experts a tenu sa dix-neuvième réunion à Bonn (Allemagne) les 21 et 22 septembre 2017. Dix-neuf membres ont assisté à la réunion⁹, ainsi qu'un observateur de l'Azerbaïdjan représentant les Parties non visées à l'annexe I de la région de l'Europe orientale, invité conformément aux conclusions de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties¹⁰. Le Groupe consultatif d'experts a fait le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan de travail pour 2017 et a engagé des discussions préliminaires sur son plan de travail pour 2018, notamment en déterminant des domaines prioritaires pour ses travaux.

10. Les progrès accomplis dans l'exécution des activités prévues pour 2017 sont décrits en détail dans le chapitre III ci-après, y compris les modalités opérationnelles de certaines des principales activités. Les domaines et activités prioritaires définis pour 2018 sont exposés dans le chapitre IV ci-après, où l'on trouve également une estimation des ressources financières correspondantes.

⁶ FCCC/SBI/2016/8, par. 40.

⁷ Les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite (participation à distance), Bahamas, Bangladesh, Brésil (participation à distance), Canada, Colombie, Congo, Cuba, États-Unis d'Amérique (participation à distance), France, Japon, Kenya, République-Unie de Tanzanie, Singapour, Soudan, Union européenne et Uruguay ainsi que deux experts représentant des organisations internationales (Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)).

⁸ Le plan de travail détaillé du Groupe consultatif d'experts pour 2017 est disponible à l'adresse <http://unfccc.int/2608.php>.

⁹ Les représentants des pays suivants : Allemagne, Arabie saoudite (participation à distance), Bangladesh, Brésil (participation à distance), Canada, Chine, Congo, Cuba, États-Unis d'Amérique (participation à distance), France, Japon, Kenya, Singapour, Soudan, Union européenne et Uruguay ainsi que trois experts représentant des organisations internationales (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)) ont assisté à la réunion.

¹⁰ FCCC/CP/2013/10, par. 131.

III. Progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail pour 2017

A. Supports de formation

1. Supports de formation sur les *Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (version 2006)*

11. À sa dix-huitième réunion, le Groupe consultatif d'experts a examiné la nécessité de mettre à jour les supports de formation sur les *Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (version 2006)* du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (ci-après dénommées Lignes directrices 2006 du GIEC). Le Groupe consultatif d'experts a noté que le secrétariat organisait depuis mars 2016, en collaboration avec le GCE et le Groupe d'appui technique de l'Équipe spéciale pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre du GIEC, une formation sur les Lignes directrices 2006 du GIEC à l'intention d'experts des différents pays. Le Groupe consultatif d'experts a décidé de s'employer avec le GIEC à mettre à disposition les supports de formation correspondants sur le site web de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

12. Par la suite, le Groupe consultatif d'experts a élaboré, en collaboration avec le GIEC, les supports de formation relatifs à tous les secteurs sur lesquels portent les Lignes directrices 2006 du GIEC, à l'exception de l'agriculture, de la foresterie et des autres utilisations des terres (secteur AFAUT).

13. À sa dix-neuvième réunion, le Groupe consultatif d'experts a décidé de publier ces documents sur le site Web de la Convention-cadre¹¹. Il a également décidé que les documents devant être établis sur le secteur AFAUT seraient affichés sur le site Web une fois disponibles.

2. Supports de formation sur la communication d'informations relatives aux mesures d'atténuation et à leurs effets

14. À sa dix-huitième réunion, le Groupe consultatif d'experts a examiné les supports de formation qu'il a mis au point sur la communication d'informations relatives aux mesures d'atténuation et à leurs effets et en a dressé le bilan. Il s'agit de documents élaborés en 2013 pour une formation sur les rapports biennaux actualisés et de matériels complémentaires élaborés en 2015 pour les équipes d'experts techniques.

15. Le GCE a noté qu'il convenait d'harmoniser le contenu de ces supports de formation et de combler toute lacune dans les informations communiquées par les Parties, de façon que les experts des Parties non visées à l'annexe I aient une connaissance plus approfondie des méthodes et approches visant à définir et mettre en œuvre des mesures d'atténuation ainsi qu'à en évaluer les effets et à en rendre compte d'une manière conforme aux « Directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention » (ci-après Directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux actualisés).

16. En conséquence, le Groupe consultatif d'experts a mis à jour ses supports de formation sur la communication d'informations relatives aux mesures d'atténuation et à leurs effets dans les rapports biennaux actualisés. Les supports de formation actualisés peuvent être consultés sur le site Web de la Convention¹².

¹¹ <http://unfccc.int/349.php>.

¹² <http://unfccc.int/7915>.

3. Matériels de formation sur la communication d'informations concernant les difficultés et lacunes relevées ainsi que les ressources financières, les moyens techniques et les capacités nécessaires pour y remédier, et l'appui reçu

17. À sa dix-huitième réunion, le GCE a noté la nécessité de mettre à jour les matériels utilisés pour former les experts nationaux à l'établissement des rapports biennaux actualisés et à la communication d'informations sur les difficultés et lacunes relevées ainsi que les ressources financières, les moyens techniques et les capacités nécessaires pour y remédier et l'appui reçu conformément aux directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux actualisés. Il s'agit des documents élaborés en 2013 pour la formation sur les rapports biennaux actualisés et de supports complémentaires élaborés en 2015 pour les équipes d'experts techniques. Ces matériels ont été actualisés et peuvent être consultés sur le site Web de la Convention¹³.

4. Outil technique destiné à faciliter la préparation des Parties non visées à l'annexe I aux consultations et analyses internationales et leur participation à ce processus

18. À sa dix-huitième réunion, le Groupe consultatif d'experts a estimé qu'un outil technique expliquant le processus de consultations et d'analyses internationales aiderait les Parties non visées à l'annexe I à préparer ce processus et à y participer efficacement. Le GCE a ensuite élaboré cet outil technique et a décidé à sa dix-neuvième réunion de le rendre accessible sur le site Web de la Convention-cadre¹⁴.

19. L'outil technique a été élaboré en tenant compte de l'expérience acquise, des enseignements tirés et des commentaires reçus suite aux huit premiers cycles de l'analyse technique des rapports biennaux actualisés et des trois ateliers sur l'échange de vues axé sur la facilitation. Il fournit aux Parties et aux experts des informations sur le déroulement du processus de consultations et d'analyses internationales et ses principales étapes, recense les documents et outils utilisés dans ce cadre, définit les rôles et responsabilités des différents acteurs concernés et fournit des orientations facilitant une participation efficace.

B. Ateliers et programmes de formation

1. Ateliers régionaux de formation pratique sur l'élaboration des mesures d'atténuation et leur présentation dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés

20. Le Groupe consultatif d'experts a organisé, avec le concours du secrétariat et en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) – les deux organes qui administrent conjointement le Programme mondial d'appui pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I – deux ateliers régionaux de formation pratique sur l'élaboration des mesures d'atténuation et leur présentation dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés :

a) Un atelier destiné aux pays d'Afrique, qui s'est tenu à Pretoria (Afrique du sud), du 21 au 24 août 2017 ;

b) Un atelier destiné aux pays des régions de l'Asie et du Pacifique et de l'Europe orientale, qui s'est tenu à Siem Reap (Cambodge), du 4 au 7 septembre 2017.

21. Les ateliers visaient à renforcer les capacités des experts des pays non visés à l'Annexe I impliqués dans le processus d'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés. Les participants ont apprécié d'une manière générale les deux ateliers et les ont jugés très satisfaisants sur le plan tant du contenu que de l'organisation. Ils ont reconnu l'utilité de la formation et ont réclamé d'autres formations

¹³ Voir la note 12 ci-dessus.

¹⁴ <http://unfccc.int/8621>.

pratiques sur l'évaluation des mesures d'atténuation et de leurs effets et la communication des informations à ce sujet, afin de renforcer les capacités nationales¹⁵.

22. Trois ateliers régionaux de formation pratique avaient été prévus pour 2017, mais celui qui concernait l'Amérique latine et les Caraïbes n'a pas pu être organisé, faute de ressources financières suffisantes.

2. Ateliers régionaux de formation pratique sur les systèmes de gestion durable des inventaires nationaux de gaz à effet de serre et l'utilisation des Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre

23. À sa dix-huitième réunion, le Groupe consultatif d'experts a décidé de continuer à contribuer, en tant que ressource, aux ateliers régionaux de formation pratique sur la mise en place de systèmes de gestion durable des inventaires nationaux de gaz à effet de serre et l'utilisation des Lignes directrices 2006 du GIEC. Deux ateliers régionaux de formation pratique ont été organisés, à savoir :

a) Un atelier destiné aux pays d'Afrique, qui s'est tenu à Swakopmund (Namibie) du 24 au 28 avril 2017 ;

b) Un atelier destiné aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Rodney Bay (Sainte-Lucie), du 12 au 16 juin 2017.

24. L'atelier pour la région d'Afrique a été mené en collaboration avec le GIEC et le GCE et l'atelier pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme mondial d'appui et le Groupe consultatif d'experts. Ce dernier a présenté des exposés sur la transition de l'utilisation des *Lignes directrices révisées (1996) du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* à l'utilisation des Lignes directrices 2006 du GIEC.

25. Les participants à l'atelier ont remercié le secrétariat d'avoir organisé les ateliers de formation pratiques régionaux. Le niveau de satisfaction des participants a été élevé en ce qui concerne tant le contenu que l'organisation des deux ateliers. Les participants ont reconnu l'utilité de la formation, et ont demandé des possibilités supplémentaires de formation pratique, notamment sous forme de cours en ligne¹⁶.

3. Programme de formation pour les équipes d'experts techniques

26. Par sa décision 20/CP.19, la Conférence des Parties a adopté la composition, les modalités et les procédures de l'équipe d'experts techniques au titre du processus international de consultations et d'analyses. Elle a demandé au Groupe consultatif d'experts d'élaborer et d'organiser des programmes de formation appropriés à l'intention des experts techniques désignés en tenant compte des annexes III et IV de la décision 2/CP.17, sur la base des supports de formation les plus récents dont il dispose¹⁷. Comme il en a été chargé et conformément à son plan de travail, le Groupe consultatif d'experts a établi un programme de formation en 2014-2015.

27. Le programme de formation du Groupe consultatif d'experts à l'intention des experts chargés de l'analyse technique des rapports biennaux actualisés a été lancé en avril 2015 et converti en programme de formation en ligne¹⁸ en juin 2015. Cette formation est proposée depuis avril 2015 à des experts des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties à l'annexe I) et des Parties non visées à l'annexe I, et à ce jour plusieurs experts l'ont menée à bien (voir par. 29 ci-après).

28. Les cinquième et sixième cycles du programme de formation ont été proposés en 2017. Au total, 175 experts s'y sont inscrits et 62 d'entre eux (45 experts de Parties non visées à l'annexe I et 17 de Parties visées à l'annexe I) se sont présentés à l'examen.

¹⁵ Le rapport de ces ateliers figure dans le document FCCC/SBI/2016/17.

¹⁶ Le rapport de ces ateliers figure dans le document FCCC/SBI/2017/INF.9.

¹⁷ Décision 20/CP.19, par. 4.

¹⁸ <http://unfccc.int/9279.php>.

Cinquante-cinq experts (40 de Parties non visées à l'annexe I et 15 de Parties visées à l'annexe I) ont réussi une ou plusieurs épreuves¹⁹.

29. Le Groupe consultatif d'experts a étudié la possibilité de faire appel au concours des partenaires et établissements universitaires intéressés pour l'aider à mener cette formation aux niveaux sous-régional et national. Il a également noté l'intérêt d'organiser des séances pratiques avec la présence physique des participants dans le cadre du programme de formation.

4. Séminaires en ligne

30. En septembre 2017, le Groupe consultatif d'experts avait organisé sept séminaires thématiques en ligne de quatre-vingt-dix minutes chacun, en anglais, comme suit :

a) Quatre séminaires en ligne (auxquels 214 personnes au total ont participé) sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation, consacrés principalement au cadre d'évaluation, aux scénarios de changements climatiques, aux ressources côtières et aux systèmes de suivi et d'évaluation pour la planification de l'adaptation ;

b) Deux séminaires en ligne (suivis par 48 participants au total) sur l'évaluation des mesures d'atténuation, consacrés principalement à l'élaboration de niveaux de référence uniformisés et au potentiel d'atténuation du secteur agricole ;

c) Un séminaire en ligne (25 participants) sur les systèmes nationaux d'inventaire des gaz à effet de serre.

31. Tous les séminaires en ligne visaient à maintenir la dynamique des initiatives du GCE en matière de renforcement des capacités et à aborder des questions ciblées. Le GCE a collaboré avec des experts extérieurs et des organisations internationales, notamment le Programme mondial d'appui, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, pour la présentation de ces séminaires en ligne. Les participants, parmi lesquels des représentants de gouvernements, des chercheurs et des spécialistes, ont pu s'informer auprès d'experts et entamer avec eux un dialogue à distance sur les questions les intéressant.

C. Moyens de formation en ligne

1. Apprentissage en ligne

32. Les cours en ligne qui ont été élaborés et publiés sur le système de gestion de l'apprentissage du secrétariat sont pleinement opérationnels²⁰. Ils abordent : 1) l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation ; 2) l'évaluation de l'atténuation ; et 3) les inventaires nationaux des gaz à effet de serre.

33. Au 25 août 2017, 394 participants s'étaient inscrits aux cours en ligne.

34. Le Groupe consultatif d'experts a décidé de continuer à offrir cet apprentissage en ligne en 2018 et à le promouvoir plus largement de façon à accroître le nombre d'inscriptions. Il a également défini des moyens d'améliorer la conception des cours en vue de favoriser leur utilisation active (voir le paragraphe 68 ci-après pour plus de détails).

2. Plateforme électronique interactive

35. La stratégie à long terme du Groupe consultatif d'experts formulée en 2014 prévoyait une interaction plus poussée entre les membres du GEC et leurs mandants dans le cadre des activités de communication et d'information du Groupe. En conséquence, ce

¹⁹ La période d'évaluation initiale pour le sixième cycle de formation s'est achevée le 28 août 2017. Les experts n'ayant pas obtenu des notes suffisantes à ces épreuves auront la possibilité de les repasser du 5 au 9 octobre 2017. Les chiffres indiqués dans le présent rapport ne prennent pas en compte les résultats des épreuves repassées.

²⁰ Pour accéder au système de gestion de l'apprentissage, se connecter à l'adresse <https://climate.csod.com/client/climate/default.aspx>.

dernier a créé, avec l'aide du secrétariat, une plateforme en ligne sur le Web dénommée «e-Network²¹».

36. eNetwork permet aux utilisateurs d'accéder aux renseignements pertinents concernant l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés, de consulter une base de données d'experts, de poser des questions au Groupe consultatif et de participer à des forums de discussion en ligne.

37. Le Groupe consultatif encourage les experts nationaux et les autres parties prenantes impliquées dans l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés à utiliser e-Network.

D. Autres activités

1. Composition des équipes d'experts techniques

38. En mai 2017, le secrétariat avait organisé huit cycles d'analyses techniques portant sur 41 rapports biennaux actualisés émanant de 36 Parties (dont 5 deuxièmes rapports biennaux actualisés). Au total, 111 experts de Parties visées à l'annexe I et de Parties non visées à l'annexe I, parmi lesquels d'anciens membres et des membres actuels du Groupe consultatif d'experts, ont participé à ces analyses techniques en tant que membres des équipes d'experts techniques.

39. Les équipes ont été composées suivant les critères de sélection définis dans l'annexe de la décision 20/CP.19 et en tenant compte également de la langue de présentation des rapports biennaux actualisés.

40. Conformément à l'alinéa h) du paragraphe 2 de l'annexe de la décision 19/CP.19, le Groupe consultatif d'experts, à sa seizième réunion, a pris note du rapport du secrétariat au sujet de la composition des équipes d'experts techniques chargées de procéder à l'analyse technique des rapports biennaux actualisés. Le rapport rendait aussi compte des difficultés rencontrées pour composer les équipes d'experts techniques en 2015 et des enseignements tirés. Les difficultés indiquées étaient notamment les suivantes :

a) Le nombre limité d'experts disponibles pour constituer les équipes d'experts techniques compte tenu des qualifications et des compétences exigées, de la nécessité de connaître une langue autre que l'anglais, et des contraintes liées à la répartition géographique et à la représentation des Parties visées à l'annexe I/non visées à l'annexe I ;

b) La demande importante dont faisaient l'objet les experts participant à des processus analogues au titre de la Convention, dont le calendrier recoupait parfois celui de l'analyse technique des rapports biennaux actualisés.

41. En vue de remédier à ces difficultés dans la mesure du possible, le Groupe consultatif d'experts a créé une équipe spéciale afin de mener une analyse approfondie des difficultés rencontrées pour composer les équipes d'experts techniques chargées de procéder à l'analyse technique des rapports biennaux actualisés, et de définir et recommander des solutions qui répondent aux difficultés constatées ou permettent de les atténuer.

42. Cette équipe spéciale était constituée de 10 membres du Groupe consultatif d'experts, soit 2 membres par région pour l'Asie et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes et les États d'Afrique, 3 membres de Parties visées à l'annexe I et un membre d'une organisation internationale.

43. Étant donné que le mandat de cinq des 10 membres de l'équipe spéciale a pris fin à la suite des élections du Groupe consultatif d'experts tenues lors de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties, le Groupe consultatif, à sa dix-huitième réunion, a reconstitué l'équipe spéciale afin qu'elle puisse achever l'établissement de son rapport.

44. Le rapport de l'équipe spéciale est publié sous la cote FCCC/SBI/2017/12.

²¹ e-Network peut être consulté en se connectant à l'adresse <https://process.unfccc.int/sites/eNET/SitePages/Home.aspx>.

2. Actualisation des informations sur les problèmes et les difficultés, les enseignements tirés et les meilleures pratiques

45. En application des alinéas a) et g) du paragraphe 2 de l'annexe de la décision 19/CP.19, le Groupe consultatif d'experts a décidé d'établir un rapport technique actualisé rassemblant, pour en faire la synthèse, les informations disponibles sur les problèmes et les contraintes rencontrés ainsi que les enseignements et les meilleures pratiques à retenir dans le processus d'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I ; ce document a été publié sous la cote FCCC/SBI/2017/16.

46. Ce rapport technique offre une synthèse actualisée des problèmes et des contraintes rencontrés ainsi que des enseignements et des meilleures pratiques à retenir dans le processus d'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés. Les informations qu'il contient proviennent notamment :

a) Des communications nationales et des rapports biennaux actualisés soumis par les Parties non visées à l'annexe I²² ;

b) De l'enquête réalisée par le Groupe consultatif d'experts en 2017 sur les difficultés rencontrées ainsi que les enseignements et les meilleures pratiques à retenir dans le processus d'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés ;

c) Des précédents rapports d'enquête du Groupe consultatif d'experts et du Programme mondial d'appui.

47. Le Groupe consultatif d'experts a pris note d'un certain nombre de points clés ressortant du rapport technique actualisé, parmi lesquels notamment :

a) Les Parties non visées à l'annexe I ont constaté que l'absence d'instrument juridique (loi ou réglementation) et/ou d'appui en termes de politique générale se traduit habituellement par une insuffisance de la base institutionnelle nécessaire pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés. L'institution responsable n'est souvent pas en mesure de justifier la mobilisation de ressources pour l'élaboration et la présentation des rapports nationaux, de sorte que le nombre d'experts nationaux n'est pas suffisant pour maintenir la qualité des processus techniques qui entrent en jeu dans l'établissement de ces documents. En outre, l'absence d'appui en termes de politique générale suscite aussi des difficultés en ce qui concerne la collecte de données, notamment issues du secteur privé, en particulier dans les cas où la collecte et la conservation des données entraînent des frais ;

b) Pour traiter des questions relatives aux données, les Parties non visées à l'annexe I ont estimé qu'il était important de sensibiliser les dépositaires de données et les principales parties prenantes concernant les lacunes en matière de données et les méthodes de collecte ; il importe aussi de consacrer des ressources à l'étude des moyens de combler ces lacunes. En outre, documenter les étapes du processus de collecte et annoter les données collectées sont des démarches qui peuvent contribuer à préserver la mémoire institutionnelle et servir de base à la constitution d'un référentiel de données plus important ;

c) Dans le cadre des questions examinées dans les rapports nationaux, les Parties non visées à l'annexe I prennent de plus en plus conscience que l'établissement des inventaires nationaux des gaz à effet de serre et les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation ainsi que de l'atténuation ont une utilité qui va au-delà du simple respect des exigences en matière d'établissement de rapports au titre de la Convention. Les renseignements collectés pour les communications nationales et les rapports biennaux actualisés ont ainsi été utilisés pour la planification nationale, les négociations internationales sur le climat et la mobilisation de financements pour la lutte contre les changements climatiques et les activités de développement.

²² Au total, 137 communications nationales et 24 rapports biennaux actualisés de 137 Parties non visées à l'annexe I ont été soumis entre le 1^{er} janvier 2006 et le 15 octobre 2016.

48. À sa dix-neuvième réunion, le Groupe consultatif d'experts a noté que, dans le cadre de la programmation de son plan de travail en 2018, il serait nécessaire de tenir compte des conclusions figurant dans le rapport technique actualisé mentionné au paragraphe 45 ci-dessus. Le Groupe a également reconnu le rôle que les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux peuvent jouer pour remédier à certains des problèmes et obstacles recensés dans ledit rapport.

E. Coopération et collaboration

49. Le Groupe consultatif d'experts a noté combien il importait de participer aux activités d'autres organes constitués et groupes d'experts. Cette participation permet de recenser les activités qui ont un caractère transversal et d'étudier les synergies et les possibilités de collaboration et de complémentarité dans les initiatives, en particulier celles qui ont trait au renforcement des capacités des Parties non visées à l'annexe I.

50. Dans le cadre de la communication avec les autres organes constitués, le Groupe consultatif d'experts a communiqué son plan de travail pour 2017 et son programme de travail pour la période 2017-2018, et s'est employé à étudier les domaines de collaboration possibles avec d'autres organes constitués et groupes d'experts en vue d'assurer la meilleure assistance possible aux Parties non visées à l'annexe I.

F. Organes constitués

1. Comité de l'adaptation

51. Le Groupe consultatif d'experts a collaboré avec le Comité de l'adaptation dans le cadre de l'organisation d'un séminaire en ligne sur les ressources côtières.

2. Comité de Paris sur le renforcement des capacités

52. Le Groupe consultatif d'experts a participé en qualité d'observateur à la première réunion du Comité de Paris sur le renforcement des capacités, tenue à Bonn du 11 au 13 mai 2017. Lors de cette réunion, il a fait un exposé sur ses activités de renforcement des capacités ayant pour objectif d'aider les Parties non visées à l'annexe I à établir leurs communications nationales et leurs rapports biennaux actualisés. Il a aussi décrit brièvement les démarches adoptées pour l'élaboration et l'utilisation de ses supports de formation.

53. En outre, en réponse à la demande du Comité de Paris, le Groupe consultatif d'experts a présenté un document²³ soulignant la nécessité de veiller à ce que les divers organes constitués et groupes d'experts relevant de la Convention travaillent en synergie et en collaboration, et il a fourni des informations et formulé des suggestions concernant les éléments suivants :

- a) Les mandats du Comité de Paris relatifs aux activités de renforcement des capacités des organes créés au titre de la Convention ;
- b) Le portail en ligne consacré au renforcement des capacités.

54. Le Groupe consultatif d'experts est convenu de continuer d'apporter des contributions aux travaux du Comité de Paris relatifs à l'appui au renforcement des capacités au moyen de son portail consacré à cette thématique.

3. Comité permanent du financement

55. Le Groupe consultatif d'experts a pris note avec satisfaction de la communication du Comité permanent du financement, dans laquelle ce dernier l'informe de son plan de travail. En réponse, le Groupe consultatif d'experts a communiqué son programme de travail et son plan de travail au Comité permanent du financement.

²³ <http://unfccc.int/10412.php>.

G. Organisations intergouvernementales

1. Programme mondial d'appui pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés par les Parties non visées à l'annexe I

56. Le Président du Groupe consultatif d'experts a participé à la deuxième réunion du comité consultatif des projets du Programme mondial d'appui pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés par les Parties non visées à l'annexe I, tenue le 20 septembre 2017 à Bonn.

57. Aux dix-huitième et dix-neuvième réunions du Groupe consultatif d'experts, les membres du Groupe représentant le PNUD et le PNUE ont communiqué des renseignements actualisés sur les progrès accomplis dans l'exécution du Programme mondial d'appui.

58. Le Groupe consultatif d'experts a défini certains domaines de collaboration avec le comité consultatif des projets du Programme mondial d'appui, parmi lesquels la traduction dans d'autres langues officielles de l'ONU des supports de formation sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation en vue de l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés, les séminaires en ligne, la diffusion des supports de formation existants au moyen d'ateliers aux niveaux sous-régional et national, et les activités de sensibilisation concernant l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés.

59. Le Programme mondial d'appui aide également le Groupe dans ses travaux de recueil d'informations sur : a) les activités et programmes existants visant à faciliter et appuyer l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés ; b) les mesures prises pour intégrer les considérations relatives aux changements climatiques dans les politiques et initiatives sociales, économiques et environnementales pertinentes.

60. Le Groupe consultatif d'experts a collaboré avec le Programme mondial d'appui à l'organisation des deux ateliers régionaux de formation pratique mentionnés aux paragraphes 20 et 21 ci-dessus.

2. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

61. Le Groupe consultatif d'experts et le GIEC ont collaboré à l'organisation des ateliers de formation régionaux sur les systèmes de gestion durable des inventaires nationaux de gaz à effet de serre et l'utilisation des Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (voir par. 23 ci-dessus). Le Groupe consultatif d'experts a également collaboré avec le GIEC à l'élaboration de supports de formation sur les Lignes directrices 2006 (voir par. 11 ci-dessus).

62. À sa dix-neuvième réunion, le Groupe consultatif d'experts a indiqué qu'il souhaitait élargir sa coopération avec le GIEC afin d'étudier les possibilités de collaboration avec les groupes de travail de cet organisme dans les domaines des sciences physiques, de l'adaptation et de l'atténuation.

IV. Perspectives pour 2018

A. Domaines à améliorer

63. Le Groupe consultatif d'experts a fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son programme de travail en 2017 et les enseignements tirés au cours de cette année. Le Groupe a conclu qu'il avait réalisé avec succès un certain nombre d'activités qui avaient contribué à rendre les Parties non visées à l'annexe I mieux à même d'établir et présenter des communications nationales et des rapports biennaux actualisés de meilleure qualité. Mais le Groupe a aussi estimé que, dans certains domaines, il serait utile d'apporter des améliorations de façon à optimiser les résultats concrets sur le terrain.

64. Le Groupe a reconnu que si certaines des améliorations préconisées pouvaient être effectuées sans entraîner d'incidences financières, en revanche d'autres pourraient nécessiter des ressources financières importantes et il lui serait difficile de les mettre en œuvre lui-même. Dans ce cas de figure, le Groupe devrait jouer un rôle de catalyseur en encourageant et en favorisant la participation d'autres partenaires, selon que de besoin.

1. Ateliers régionaux de formation pratique

65. Le Groupe consultatif d'experts a mis en évidence les améliorations à apporter, à savoir :

- a) Prendre en considération les questions linguistiques dans la mesure des ressources disponibles (si les ressources ne sont pas suffisantes, il faudrait au moins traduire les exposés dans d'autres langues de l'ONU susceptibles d'être utilisées par un nombre important de participants) ;
- b) Étudier la possibilité d'adopter certains critères applicables à la désignation des experts nationaux participant aux ateliers de formation du Groupe ;
- c) Définir clairement les perspectives et les objectifs des ateliers ;
- d) Réexaminer la finalité des ateliers du Groupe ; on a notamment suggéré d'utiliser les ateliers comme plateforme pour former des formateurs et dispenser une formation approfondie sur certains domaines techniques tels que le secteur AFAUT ;
- e) S'appuyer sur l'expérience des deux ateliers régionaux de formation pratique (voir par. 20 et 21 ci-dessus) et poursuivre et développer les séances d'échanges entre pairs consacrées à des sujets particuliers ;
- f) Encourager la participation autofinancée en plus de la participation financée, par exemple en mentionnant cette possibilité dans les lettres d'invitation ;
- g) Présenter les travaux à effectuer en amont des ateliers, par exemple, demander aux participants désignés de préparer et apporter les données de pays ou faire en sorte qu'ils soient tenus de suivre une formation en ligne ;
- h) Renforcer la collaboration avec le Programme mondial d'appui et le GIEC, et étudier les possibilités de collaboration avec d'autres groupes de travail du GIEC ;
- i) Adapter les enquêtes d'évaluation des ateliers afin de mieux comprendre comment les participants envisagent de mettre à profit la formation dans leur pays ;
- j) Traiter de façon intégrée certaines thématiques interdépendantes, par exemple, les inventaires de gaz à effet de serre et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'atténuation.

2. Séminaires en ligne

66. Le Groupe consultatif d'experts a mis en évidence les améliorations possibles, à savoir :

- a) Définir de manière plus explicite le profil des experts ainsi que des participants, s'agissant notamment du rôle de ces derniers et de leur contribution au processus national ;
- b) Communiquer aux entités nationales concernées, pour information, des renseignements sur la participation aux séminaires en ligne ;
- c) Diffuser les enregistrements des séminaires en ligne ;
- d) Utiliser les séminaires en ligne pour diffuser des informations générales en rapport avec les ateliers régionaux de formation ;
- e) Tirer parti des ateliers régionaux de formation au moyen d'enquêtes d'évaluation des ateliers pour communiquer avec les coordonnateurs nationaux afin de mieux comprendre les besoins concernant les langues et les thèmes des séminaires en ligne.

3. Apprentissage en ligne

67. En ce qui concerne les cours en ligne, le Groupe consultatif d'experts a mis en évidence les améliorations possibles ci-après :

a) Mieux échanger avec les coordonnateurs nationaux. On a notamment suggéré de leur envoyer deux communications, la première pour les inviter à désigner trois candidats et, six mois plus tard, la deuxième pour leur donner des informations en retour concernant la participation des experts désignés ;

b) Revoir la conception et la structure de la formation en ligne en vue de la subdiviser en modules plus accessibles.

B. Domaines d'action prioritaires

68. Compte tenu des résultats obtenus dans la mise en œuvre du plan de travail de 2017 ainsi que des enseignements tirés dans ce cadre, le Groupe consultatif d'experts a défini les domaines d'action prioritaires pour 2018 ci-après qui devraient guider l'élaboration de son plan de travail lors de sa première réunion en 2018 :

a) Aborder toutes les questions majeures figurant dans le programme de travail du Groupe consultatif. Conscient des difficultés liées aux contraintes financières, le Groupe est convenu d'accroître ses efforts visant à collaborer avec d'autres partenaires intéressés. À cette fin, il a demandé au secrétariat de faciliter l'élargissement de cette collaboration en renforçant les activités de communication et de sensibilisation ;

b) Créer dans les différentes régions un réseau officiel d'experts et de professionnels associés au processus d'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés, qui servira de relais au Groupe consultatif pour transmettre des informations pertinentes aux parties prenantes ;

c) Renforcer les activités de communication et de sensibilisation de sorte que les parties prenantes aient une meilleure compréhension des outils de formation et des possibilités offertes par le Groupe consultatif d'experts. Il est en effet apparu que les parties prenantes avaient une connaissance limitée du mandat et des activités du Groupe ;

d) Jouer un rôle de catalyseur pour promouvoir et favoriser l'intervention des partenaires intéressés, en fournissant des conseils et orientations stratégiques propres à répondre aux besoins des Parties non visées à l'annexe I en ce qui concerne l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés.

C. Ressources financières

69. Le Groupe consultatif d'experts a remercié les Parties et les organisations qui ont versé une contribution financière pour appuyer la réalisation de ses travaux. Il a pris note avec préoccupation du manque de ressources financières disponibles pour appuyer ses travaux en 2018.

70. Le Groupe consultatif d'experts a en outre pris note des estimations fournies par le secrétariat selon lesquelles les incidences financières des activités provisoirement programmées pour 2018 s'élèveraient à 800 000 dollars des États-Unis.

D. Calendrier provisoire des activités

71. Sans préjudice des résultats de la première réunion du Groupe consultatif d'experts en 2018, à laquelle la version définitive du plan de travail pour 2018 sera établie, le Groupe est convenu des lieux et dates provisoires pour les activités présentées dans le tableau ci-dessous. Ces informations visent uniquement à faciliter la planification. Les dates et lieux définitifs seront fixés compte tenu de la possibilité de disposer de ressources financières suffisantes en temps voulu, ainsi que des résultats de la première réunion du Groupe en 2018.

Dates et lieux provisoires des activités du Groupe consultatif d'experts prévues en 2018

<i>Activité</i>	<i>Lieu</i>	<i>Date</i>
Vingtième réunion du Groupe consultatif d'experts	Bonn (Allemagne)	Trimestre 1
Ateliers régionaux de formation pratique sur l'élaboration des mesures d'atténuation et leur présentation dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés	À déterminer	À déterminer
Atelier de formation pratique sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation à l'intention des États africains	À déterminer	Trimestre 2
Atelier de formation pratique sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation à l'intention des États de l'Asie et du Pacifique et des États d'Europe orientale	À déterminer	Trimestre 2
Atelier de formation pratique sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation à l'intention des États d'Amérique latine et des Caraïbes	À déterminer	Trimestres 2 et 3
Vingt et unième réunion du Groupe consultatif d'experts	À déterminer	Trimestre 3

V. Conclusions

72. Le Groupe consultatif d'experts a conclu qu'il avait réussi à réaliser avec succès la plupart de ses activités prévues pour 2017. Il a accueilli avec satisfaction les remerciements adressés par les Parties non visées à l'annexe I pour sa contribution.

73. Le Groupe consultatif d'experts a dû faire face à des contraintes financières et, en conséquence, il n'a pas été en mesure de mener à bien certaines des principales activités prévues, notamment l'atelier de formation pratique à l'intention de l'Amérique latine et des Caraïbes sur l'élaboration des mesures d'atténuation et leur présentation dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés.

74. Le Groupe consultatif d'experts a recensé plusieurs domaines qui pourraient faire l'objet d'améliorations. Sous réserve que des ressources soient disponibles, le Groupe est pleinement disposé à prendre ces éléments en considération dans son programme de travail pour 2018.

75. Conscient du rôle important qui lui incombe pour ce qui est d'améliorer les capacités techniques des Parties non visées à l'annexe I dans le cadre du processus de mesure, de notification et de vérification, le Groupe consultatif d'experts a insisté sur l'intérêt d'intensifier sa collaboration, par exemple avec le Comité de Paris sur le renforcement des capacités et l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence. Cela permettrait à ces entités de bénéficier de l'expérience et des compétences techniques très utiles dont dispose le Groupe consultatif, en particulier pour répondre efficacement aux besoins de renforcement des capacités des Parties non visées à l'annexe I.

76. Le Groupe consultatif d'experts a jugé nécessaire d'adopter une approche stratégique pour ses travaux, en prenant en considération une perspective plus large. À cet effet, il a estimé qu'il était utile de mettre en évidence les avantages potentiels des communications nationales et des rapports biennaux actualisés de façon à encourager les Parties non visées à l'annexe I à participer activement à l'élaboration de ces documents.

77. Le Groupe consultatif d'experts a reconnu la nécessité de tenir compte des besoins et des contraintes recensés dans le rapport technique actualisé (voir par. 46 ci-dessus). Le Groupe pourrait apporter des réponses à certaines des questions soulevées, mais d'autres risquent de dépasser les limites de son mandat en raison de l'ampleur des ressources nécessaires ou de la nature du problème. Dans de tels cas, le Groupe a envisagé de jouer un rôle de catalyseur en facilitant l'intervention d'autres partenaires intéressés.

78. Le Groupe consultatif d'experts a remercié les Gouvernements de l'Afrique du Sud du Cambodge, de la Namibie, de Sainte-Lucie, ainsi que le bureau régional du PNUE en Afrique du Sud d'avoir accueilli les ateliers de formation (voir par. 20 à 25 ci-dessus). Il a remercié la FAO, le Programme mondial d'appui et le GIEC pour leur collaboration et leur contribution à ces ateliers.

79. Le Groupe consultatif d'experts a remercié le Programme mondial d'appui pour ses contributions aux travaux du Groupe, qui lui ont permis de réaliser certaines des principales activités prévues dans son plan de travail. Le Groupe a aussi remercié le GIEC pour sa contribution à l'élaboration de supports de formation sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre. Il a dit espérer poursuivre ces collaborations fructueuses en 2018.

80. Le Groupe consultatif d'experts a exprimé ses remerciements aux membres qui quitteront le Groupe à l'issue de leur mandat, après les élections qui se tiendront à la vingt-troisième session de la Conférence des Parties.
